

Mactianimo estote dilecti filii et virtutes ante in decedentes, cujus causam vocatis hujus apostolica cathedra docerimus... (Bret de Pief X à la Liberté). La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine (Pief X). Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholica scriptoribus sunt tradita. (Bret de Léon XIII à la Liberté).

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

	Trois mois	six mois	un an
FRANCE, BELGIQUE	fr. 6	11	20
ALLEMAGNE, AUTRICHE			
ITALIE, ESPAGNE	10	19	36
ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

LES ORGANES DU MENSONGE

Il y a quelques semaines un étrange récit faisait le tour des journaux. Le *Secolo*, de Milan, en avait la primeur, les journaux du Tessin s'en étaient emparés, et les journaux de toute la Suisse l'avaient reproduit à qui mieux mieux.

De quoi s'agissait-il ? De deux mauvais sujets qui, après avoir pris le costume de religieuses de nous ne savons quelle congrégation des provinces méridionales de l'Italie, étaient venus quêter pour un couvent qu'elles auraient à Rome. Ils avaient tendu la main à Locarno, puis à Pallanza, à Intra, à Canobbio, et enfin s'étaient rendus à Luino ; mais là ils avaient trouvé un curé mieux avisé et moins crédule qui, renseignements pris, les avait fait arrêter. La police aurait trouvé sur ces fausses religieuses une somme de dix mille francs soustrait à la crédulité des niais.

Ce récit dont nous ne donnons que la trame était agrémenté de toutes sortes de détails faits pour allécher les lecteurs radicaux et protestants, et pour tourner en dérision et les institutions de l'Eglise et la naïveté des catholiques qui croient servir Dieu en se dépouillant pour enrichir des couvents. On parlait en particulier, sur un ton de mystère, du séjour que ces mauvais garnements déguisés en religieuses auraient fait dans un couvent de femmes de Locarno, où on les aurait accueillis avec empressement. C'était là un fort beau thème pour les amplifications des pornographes, dont on trouve des échantillons ailleurs que dans certaine presse parisienne.

Eh bien, dans ce récit, il n'y a pas un mot de vrai ; du commencement à la fin, c'est un tissu de mensonges.

Il est faux que les deux religieuses qui ont, en effet, recueilli des dons dans le Tessin, ne fussent pas des religieuses.

Il est faux que ces religieuses appartiennent aux provinces méridionales de l'Italie : l'une est originaire de Bormio, dans la Valteline, où se trouvent ses parents ; l'autre est Française d'origine et ses parents sont en ce moment en Tunisie.

Il est faux que le couvent pour lequel ces religieuses faisaient appel à la charité

des catholiques, soit situé à Rome : il est en Egypte, au Caire ; c'est un orphelinat destiné à servir de refuge aux jeunes nègres de l'un et de l'autre sexe, que ces religieuses vont recueillir en les arrachant à l'abrutissement et à la mort.

Il est faux que ces religieuses aient été l'objet de soupçons, que le curé de Luino ait porté plainte contre elles, et que l'on ait cru devoir les arrêter. Au contraire, elles ont été respectées de tous et partout bien accueillies.

M. le curé de Luino, dans une lettre destinée à réfuter les assertions mensongères du *Secolo*, fait la déclaration suivante :

« Ces modestes religieuses sont parties de Luino le 18 février, non seulement en pleine liberté, mais contentes de l'accueil qui leur avait été fait dans notre localité hospitalière, et assez satisfaites du produit de la quête ; pour moi, je me tiens heureux de les avoir protégées et appuyées du mieux que j'ai pu. »

Si nous relevons ce récit mensonger, ce n'est pas pour le simple plaisir de trouver en flagrant délit d'imposture ou de sottise crédulité un certain nombre de nos confrères de la presse libérale. C'est pour dénoncer ce système de mensonges au moyen desquels les ennemis de l'Eglise cherchent à nuire à tout ce qui est catholique.

Car ici le mensonge est flagrant ; l'auteur du récit envoyé au *Secolo* n'a pas pu être de bonne foi ; les journaux radicaux du Tessin, qui n'avaient qu'à regarder autour d'eux pour constater la fausseté du récit qu'ils ont reproduit, n'ont pas pu être de bonne foi. On a donc menti intentionnellement, de propos délibéré, et pour arriver à des résultats positifs.

Quels sont ces résultats ? D'abord, de propager dans le monde radical et protestant un de ces milliers de récits à l'aide desquels se nourrit et s'échauffe la haine du catholicisme ;

De faire croire que le premier venu peut s'affubler d'un costume de prêtre ou de religieux, sans que les autorités ecclésiastiques se donnent souci d'exercer un contrôle nécessaire à l'honneur de la religion ;

De faire croire que le gouvernement du

Tessin a manqué aux devoirs les plus élémentaires de la police, et qu'il a suffi que de mauvais garnements se déguisent en religieuses pour que commissaires, syndics et gendarmes ne leur demandent aucuns papiers ;

De refroidir le zèle des fidèles à soutenir les bonnes œuvres. Les braves gens, qui ont donné leur modeste obole prise sur leurs besoins, pour soutenir un orphelinat au Caire, auront été péniblement affectés quand un journal est venu leur dire que cet argent n'avait pas été donné à des religieuses dignes de toute confiance, mais à des mauvais sujets qui, à l'aide des aumônes recueillies, pourront continuer leur vie de désordre. Que, plus tard, on fasse de nouveau appel à la générosité de ces gens qui se croient trompés, qu'on leur parle de soutenir une bonne œuvre, ils n'auront garde de délier les cordons de leur bourse ; si on les a trompés une fois, on ne les trompera pas deux fois. Du reste, si le mensonge a des ailes, la vérité est boiteuse. De ces inventions mensongères, il reste toujours quelque chose.

Ainsi, le mensonge profite toujours à ceux qui font l'œuvre de l'esprit de ténèbres ; le mensonge est l'arme la plus perfide dirigée contre l'Eglise qui est lumière et vérité.

NOUVELLES SUISSES

Vendredi et samedi 12 et 13 mai, ont eu lieu devant le Tribunal fédéral les débats du procès intenté par la Suisse Occidentale à l'Etat de Vaud, au sujet de la correction des eaux du Jura. Il s'agissait d'une question fort importante tant au point de vue des principes juridiques qu'à celui des sommes en litige.

En effet, par suite de l'abaissement du lac de Neuchâtel, le lit des affluents de ce lac s'est considérablement abaissé et il en est résulté que les ouvrages d'art de la voie ferrée, soit les ponts du chemin de fer sur les affluents du Lac, ont été gravement détériorés par le déchaussement de leurs fondations. Il a fallu faire des travaux de défense considérables et plusieurs de ces ponts devront être reconstruits, entre autres l'on-

vrage le plus important, le grand pont sur la Thièle à Yverdon.

La Suisse-Occidentale, estimant que le dommage avait été causé par les travaux de la correction des eaux du Jura, dont l'Etat de Vaud est responsable sur son territoire, a attaqué l'Etat devant le Tribunal fédéral pour le faire condamner à payer tous les frais des travaux de défense et de reconstruction à faire pour protéger ses ouvrages d'art sur le littoral du lac de Neuchâtel.

Après une longue et minutieuse instruction, le procès a été plaidé les 12 et 13 mai devant le Tribunal fédéral. La Suisse Occidentale était assistée de M. l'avocat Corrovon ; M. l'avocat Berdez représentait l'Etat de Vaud.

Après une discussion juridique fort longue et fort intéressante, le Tribunal fédéral, par 4 voix contre 3, a donné gain de cause à l'Etat de Vaud et a repoussé la réclamation de la Suisse-Occidentale.

Evêchés. — La commission de gestion a reçu du président de la Confédération l'assurance que le Conseil fédéral a l'intention de présenter prochainement des propositions ayant pour but de donner un conflit épiscopal tessinois une solution de nature à satisfaire tous les intéressés.

Berne

On écrit de Berne à la *Gazette de Lusanne* :

« Notre théâtre, fermé depuis quelques semaines, s'est rouvert jeudi et samedi dernier pour M^{lle} Devoyod, de la comédie française, et pour M^{lle} Agar, que bien vous connaissez.

Bien que le public qui assiste à Berne aux représentations données par des troupes françaises soit porté à l'indulgence pour ce qui vient de Paris, le drame de Georges Ohnet, le grand succès actuel de Gymnase, que vous entendrez mercredi, *Serge Panine*, en un mot, n'a pas été fort de son goût.

Amené par secousses, au travers de situations tout au moins risquées, à un sanglant dénouement, il s'est retiré plutôt écouré par le spectacle de hontes et d'infamies auquel il venait d'assister, et ce simplement l'a empêché d'apprécier comme elles le méritent les qualités de l'œuvre d'Ohnet. Dans le roman, la lumière, c'est-à-dire la

en ce monde. Demain matin vous n'aurez plus ni curiosité ni désir à satisfaire.

— Enfin, je saurai tout ! pensa Barbe, qui avait peine à contenir son triomphe.

— Je vous dois cela, Barbe, ma femme, acheva Johann.

Elle se leva et vint déposer un baiser silencieux sur le front du malade. L'instant d'après, le directeur de la police royale et Pier Falcone étaient seuls.

— Je lui dois cela ! répéta Johann au moment où la porte se referma sur elle.

Puis il ajouta, et sa voix avait une expression indéfinissable :

— Demain matin, elle n'aura plus rien à me demander ! A quoi pensez-vous, docteur ?

— Je vous écoute, seigneur, et j'attends vos ordres, répondit Pier Falcone.

Johann sourit et dit :

— Combien donneriez-vous, docteur, pour sortir de la méchante passe où vous êtes ?... Vous êtes né coiffé, Pier Falcone, en une seule soirée, on va vous proposer deux fois votre grande fortune !

Le docteur n'osait littéralement prononcer une parole. Il ressemblait à un homme qui sentirait sous ses pieds un terrain semé de pièges et de trappes. Spurzheim jouissait de son embarras.

— Docteur, reprit-il, causons un peu du seul être qui me soit vraiment cher en ce bas monde. Avez-vous deviné qui est cette créature privilégiée ?

— Votre femme, seigneur, murmura Pier Falcone.

Spurzheim eut un rire sec et court.

— Non pas, docteur, répliqua-t-il ; cet être là, c'est moi-même. Comment trouvez-vous ma femme ?

— Seigneur...

— Entendons-nous, ami, les quiproquos font perdre du temps... Je ne vous demande pas votre opinion sur les hautes perfections de Barbe Spurzheim, je vous demande combien de temps vous lui donnez à vivre ?

Pier Falcone resta tout interdit au souvenir de la question semblable que Barbe lui avait adressée naguère, puis il répliqua, employant à son insu les termes mêmes de sa réponse à madame Spurzheim :

— Seigneur, la science ne peut rigoureusement préciser...

— Huit jours ? interrompit Johann dont le sourire devenait plus incisif.

C'était la voix de Barbe parfaitement imitée. Falcone resta bouche bée.

— Quinze jours ? poursuivit Spurzheim avec une inflexion si absolument semblable à celle de sa femme que le docteur se prit à trembler.

— Je suis sûr, continua Johann, répétant mot pour mot la dernière interrogation de Barbe, que vous ne pensez pas qu'elle puisse aller un mois !

Jamais canchamar n'avait pris les tempes de Falcone dans un pareil état.

— Vous avez entendu notre entretien ! s'écria-t-il, incapable de se contenir.

— Lequel de nous deux interroge ? prononça sévèrement Spurzheim. Vous disiez tout à l'heure : La science ne peut préciser... Je le crois bien ;

tout savant est un sot quand il n'est pas charlatan ! Mais vous voilà bien joli, Pier Falcone : obligé d'épouser ma veuve !

Le docteur n'essayait même plus de donner la réplique, tant il se sentait désarçonné parfaitement.

— J'aurais donné cent ducats continua le directeur de la police royale, pour voir votre figure quand vous avez dit vous, Pier Falcone, qui avez vingt-huit ans, à cette fée carabosse : Madame, je me donne à vous avec transport !

Il rit de bon cœur, cette fois. Au demeurant, il était impossible de trouver un moribond de plus joyeuse humeur.

— Ami, reprit-il du bout des lèvres, je regretterai ma femme. Elle avait de grandes qualités. Mais, si cela durait un mois, pour employer son style, ce serait infiniment trop long, quinze jours aussi, huit jours pareillement. Je suis encore plus pressé que ma femme !

— Rien n'annonce que votre impatience doive être contentée de sitôt, seigneur, répliqua Falcone, qui s'était enfin remis.

— Rien ? répéta Spurzheim ; vous êtes un mauvais devin, docteur ! ma femme vous disait tout à l'heure : « J'ai mes motifs. » Qui n'a les siens ? les miens sont pressants, et, pour que vous ne perdiez point votre peine à les chercher, je vais vous les dire : Il faut que je sois veuf sous vingt-quatre heures et remarié à la fin de la semaine !

— Comme il achevait ces mots, trois coups de talon furent frappés à l'étage supérieur. Le regard du malade prit d'abord une expression inquiète et cauteleuse, mais ce fut l'affaire d'un

49 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

COMPAGNONS DU SILENCE

PAR

PAUL FÉVAL

DEUXIÈME PARTIE

JOHANN SPURZHEIM

III

BON MÉNAGE

— N'avez-vous plus confiance en moi, Johann ? s'écria la bossue, qui était parvenue à verser une larme, dois-je perdre quelques-uns de ces instants si chers ?

Spurzheim lui tendit sa main qu'elle baïsa.

— Barbe, lui dit-il, ma confiance en vous est sans bornes ! Quand le docteur aura répondu selon sa science et sa conscience aux questions que je vais lui adresser, je m'occuperai d'assurer l'avenir du seul être qui me soit vraiment cher

valeur littéraire de l'ouvrage, adoucit les ombres du tableau ; dans le drame, les ombres l'emportent et de beaucoup.

Et cependant, si quelque chose avait pu dissiper la fâcheuse impression que la pièce produisit sur les spectateurs, c'est été la façon dont elle a été rendue. Sans prétendre que M^{me} Devoyod et ses compagnons soient des artistes hors ligne, on peut dire que leur interprétation habile et intelligente fait passer sur certaines longueurs, sauve quelques situations... embarrassantes, fait heureusement ressortir plusieurs traits fins et spirituels, relève, en d'autres termes, l'ensemble et le rend plus acceptable.

Si donc l'impression produite par la pièce n'a pas été heureuse, les artistes ont, en revanche, recueilli des applaudissements mérités.

Zurich

La question du rétablissement de la peine de mort va se poser dans le canton de Zurich. Une pétition demandant ce rétablissement, chaudement recommandée par la *Limmat*, va être mise en circulation. Personne ne doute que les 5000 signatures nécessaires pour que cette question soit soumise au peuple ne soient promptement recueillies, car l'opinion publique est surexcitée par les crimes récents commis à Kussnacht.

Uri

Encore un accident. Jeudi dernier deux ouvriers descendaient avec un chariot non attelé de Göschenen à Wasen. La vitesse de la marche devint au bout de quelque temps si grande que les deux ouvriers sautèrent sur la route, abandonnant le véhicule. Celui-ci continua sa route avec une rapidité vertigineuse et alla tuer deux ouvriers occupés à la ligne du chemin de fer. Quatre autres ont été plus ou moins grièvement blessés.

Tessin

Depuis l'ouverture de la ligne du Monte-Cenero on a, à plusieurs reprises, trouvé des pierres sur la voie dans les environs de San-Antonio. Le 28 avril, à 15 mètres de l'entrée du tunnel de Precassino, peu avant le passage du train, on a trouvé fixé au moyen de fils de fer sur les rails une pierre assez volumineuse. Un autre jour, au train de Bellinzona, des malfaiteurs ont brisé les rails. D'après la *Grenzpost*, la vigilance seule des employés de la ligne a fait avorter ces criminelles et mystérieuses tentatives.

Vaud

On a annoncé la trouvaille d'une pirogue lacustre aux Plans sur Bex. Aujourd'hui, nous sommes à même d'assurer que cette fameuse pirogue n'est autre chose qu'un vieux bassin de fontaine de montagne, c'est-à-dire un tronc de sapin creusé, abandonné depuis plusieurs années. Le canards du Rhône ont eu de l'écho !

Lundi matin, à l'arrivée du train de marchandises de 8 heures, à Yverdon, un des ouvriers occupés aux travaux de reconstruction du pont de chemin de fer sur la Thièle a été tué par la locomotive de ce train ; il a eu la tête fracassée ; la mort a été instantanée. — L'ouvrier n'a, paraît-il, pas vu arriver le train.

Il est arrivé sur le bureau du Grand

instant. Son sourire revint presque aussitôt et il tira un petit cordon caché dans les plis de son rideau ; ce cordon fit tinter une sonnette au lieu même où l'on avait récemment frappé. Pier Falcone attendait. Rien ne pouvait plus le surprendre : du moins il le croyait.

Le ciel du lit craqua et s'ouvrit, formant un vide juste au-dessus de la tête du malade. Par ce vide, une planchette, soutenue par quatre cordes de soie, descendit doucement.

— Quoi de nouveau, Beccafico ? demanda Johann.

— Oh ! oh ! fit une voix grêle au plafond ; il y a un homme là ! Pas grand-chose, seigneur. Ils sont là-bas, autour du Castello-Vecchio plus de soldats qu'il n'en faudrait pour prendre la ville d'assaut. L'échafaud se dresse sur la place San-Pietro Martire...

— Il n'est rien venu du palais Doria ?

— Deux estafettes. On cherche le prince Coriolani ; le bruit a couru qu'il avait été assassiné.

— Assassiné ? répétèrent à la fois Spurzheim et Pier Falcone.

Celui-ci cherchait à voir ce mystérieux Beccafico, mais il n'y pouvait réussir. On n'apercevait qu'un trou noir au milieu du ciel de lit. La planchette, soutenue horizontalement par ses cordes de soie continuait à descendre. Elle arriva à portée des mains de Johann. Il prit dessus deux lettres. Sa main tremblait bien un peu, mais il parvint à les décrocher.

— Tenez-moi la lampe, docteur, dit-il.

Pier Falcone prit la lampe et la tint haut pour que Johann pût lire.

— On ne sait toujours pas, continua Becca-

Conseil une pétition signée de M. le pasteur Chatelana, à Trey, et demandant que l'autorité cantonale examine sérieusement ce qu'est l'institution de Sainte-Clotilde, à Aigle, et s'avisât contre elle, si elle revêt les caractères d'un couvent.

Ce pasteur est bien tolérant !

Genève

Un jeune Vaudois, détenu pour cinq ans à la prison de Genève, s'est évadé mercredi soir au moyen d'une corde. La police l'a vainement cherché. Mais le Vaudois, bon enfant, est revenu de lui-même vendredi soir, à onze heures moins un quart, se présenter à son domicile officiel, et malgré l'heure tardive, il n'a pas moins été reçu avec empressement par M. le directeur de la prison. Il avait les mains en chair vive, par le fait du frottement de la corde, et avait l'air peu bien ; aussi on l'a envoyé coucher sans trop lui demander d'explications.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 15 mai.

Un personnage politique, de retour d'un voyage dans les principaux Etats de l'Europe, m'a fait part des pénibles impressions qu'il a recueillies sur sa route.

Dans toutes les capitales, me disait-il, le prestige du nom français, évanoui depuis nos malheurs en 1870-71, a fait place à une dédaigneuse pitié.

On nous considère comme un peuple incapable de se gouverner, en proie à la décomposition morale et sociale. La guerre faite à la religion par le gouvernement républicain, la désorganisation de notre armée mise en relief par les insanités du général Farre, l'ébranlement de notre magistrature qui jouissait d'une réputation brillante, apparaissent aux yeux des étrangers comme des signes non équivoques d'une décadence nationale. « Que deviendrait la France, disait un diplomate qui nous est très sympathique, si elle avait, dans un délai peu éloigné, à soutenir une campagne militaire aussi menaçante, aussi grave que celle d'il y a dix ans ? Je me le demande avec terreur : car je crois que votre beau pays serait démembré et réduit à l'impuissance pour longtemps. »

Que répondre, quand on vous cite les faits précis et odieux de désorganisation, de décomposition nationale, commis chaque jour par nos gouvernants ! Hélas ! ajoutait mon interlocuteur, que de salons politiques et diplomatiques, dans lesquels on tient à l'égard de la France un langage qui fait rougir et ne permet pas de se dire Français ! Les officieux de la République eux-mêmes manifestent leur découragement. On lit dans le *Journal des Débats* :

« Quand le gouvernement n'est ni dans les Chambres, ni dans le pouvoir central, alors où est-il donc ? Ne serait-il pas temps d'aviser ? Nous en sommes à la période de l'anarchie douce, bénévole et somnolente. Ce qui se passe ou ce qui se prépare n'est encore, si l'on peut parler ainsi, qu'à l'état de négation, personne ne songe à mal, ni en haut, ni en bas, tout le monde veut la

paix. Mais on oublie trop, peut-être, qu'au dedans comme au dehors, la paix, pour être efficace et sûre, a besoin aussi d'être armée. »

J'appelle votre attention sur l'activité fébrile que déploient les adeptes de l'internationale et du collectivisme pour agiter le spectre de la question sociale. Actuellement les grèves se multiplient non seulement à Paris, mais sur tous les points de la France : grève des peintres en voitures, grève des scieurs de long, à Paris grève des serruriers, à Arcachon, grève des fondeurs, etc... c'est bien là le flot montant du socialisme que M. de Mun a signalé avec une éloquence si patriotique.

Au ministère de la guerre, on prend, dès maintenant, des dispositions en vue d'une expédition de troupes en Egypte ; le gouvernement serait décidé à intervenir, plutôt que de permettre l'intervention turque, et il paraît inévitable que celle-ci se produise, si nous ne prenons pas l'initiative.

Je tiens de bonne source, que dès vendredi soir, l'amiral Conrad qui se trouve en rade de Bone avec la *Jeanne d'Arc* aurait reçu l'ordre de se tenir prêt à partir pour l'Egypte au premier télégramme envoyé de Paris.

On dit aussi que le ministère aurait reçu d'Algérie et de Tunisie d'assez graves nouvelles. Les événements d'Egypte auraient provoqué une certaine effervescence parmi les musulmans et on craindrait une nouvelle insurrection.

On a laissé passer inaperçue la singulière administration qui dirige les fonds de la Caisse des retraites, création gouvernementale, comme on le sait.

Et cependant, on constate que d'ores et déjà 22 millions sont nécessaires pour combler le déficit résultant de la différence entre les intérêts servis aux déposants et les intérêts produits par l'emploi des fonds. On réclame de plus 10 millions pour combler les déficits produits par les rapports de la Caisse des retraites avec les Sociétés de secours mutuels.

Mais quelle est donc la Société gérée par des particuliers ou par des conseils d'administration, qui trouverait moyen de perdre trente deux millions, avec le placement de centaines de millions en dépôt ?

L'événement du jour est la décision du tribunal de commerce dans le procès de l'Union Générale ; l'émission des 10,000 actions, autorisée par l'assemblée du 5 novembre dernier, est déclarée nulle et non avenue ; par suite, le jugement intervenu dégage la coulisse des valeurs de toute responsabilité du chef des opérations engagées sur ces titres. Toutefois, il est évident que cette affaire, à raison de l'énormité des intérêts en cause, passera par tous les degrés de juridiction. On ne peut guère préjuger des arrêts que rendront la cour d'appel et la cour de cassation. Le marché est un peu plus animé.

Les cabinets de Londres et de Paris ont envoyé à leurs représentants auprès des grandes puissances des dépêches identiques au sujet des mesures prises concernant l'Egypte.

Cette nouvelle a produit une baisse sensible sur les fonds égyptiens ; c'est de bon augure pour l'émission que le Crédit foncier égyptien annonce pour le 23 courant. Plusieurs maisons de troisième ordre continuent à voir leurs titres se déprécier.

Lettres parlementaires
(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 15 mai.

Un homme fort embarrassé, c'est ce pauvre M. de Freycinet. Depuis huit jours, M. le ministre des affaires qui lui sont étrangères passe son temps à interroger l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, à échanger force télégrammes avec nos ambassadeurs et nos agents diplomatiques. Il ne sait où donner de la tête. Interviendrons-nous ou n'interviendrons-nous pas en Egypte ? Grave question. La non-intervention ce serait l'abdication de la France sur la terre des Pharaons ; d'autre part l'intervention menacerait de nous jeter dans des difficultés inextricables. Nous comprenons l'embarras de M. de Freycinet.

Le président du conseil s'est rendu cet après-midi, à la Chambre afin, dit-on, de se mettre à la disposition des questionneurs discrets. Chacun est libre de l'interroger dans les couloirs, mais le mot d'ordre, est, paraît-il, de ne pas l'interpeller au haut de la tribune. Il faut s'en tenir aux interpellations d'embrasures. Ainsi l'exige la discrétion diplomatique. Inutile d'ajouter que la question égyptienne est aujourd'hui le sujet de toutes les conversations. On assure que l'escadre française, mouillée dans les eaux du Pirée, a reçu l'ordre de rallier l'escadre anglaise stationnée devant Corfou ; mais il ne semble pas que la flotte alliée doive se rendre immédiatement sur les côtes d'Egypte.

On craint sans doute que l'intervention anglo-française ne provoque celle de la Turquie et l'on veut toujours espérer que l'autorité du khédive suffira au rétablissement de l'ordre dans la capitale égyptienne. Quelles que puissent être les résolutions ultérieures de notre gouvernement, une chose demeure acquise, c'est qu'après onze années de République, la France est réduite à trembler devant la menace de l'envoi d'un vaisseau turc. Nous sommes sans alliance en Europe, notre armée est en proie à la plus effroyable désorganisation, notre situation financière est sérieusement compromise, et là-bas sur la terre d'Egypte, il suffirait d'un événement imprévu pour soulever contre nous l'islamisme européen, africain et asiatique. Voilà où nous en sommes.

Vraiment, M. de Freycinet a eu raison de préconiser la « politique de déférence. » Cette politique est la seule qui convienne à la fierté de la République, et aussi, hélas ! la seule qui, dans une certaine mesure, soit compatible avec la sécurité de la France.

A minuit ont été échangées au quai d'Orsay les ratifications des nouveaux traités de commerce avec la Belgique, la Suisse, l'Italie, la Suède, la Norvège, l'Espagne et le Portugal. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie jouiront par le bénéfice de conventions spéciales, du traitement de la nation la plus favorisée. Seules en Europe, la Russie, le Danemark, la Hollande, la Grèce et la Roumanie resteront soumis au tarif général. Les Etats-Unis sont dans le même cas.

En séance à la Chambre. — Au moment où nous écrivons ces lignes, Mgr Freppel est à la tribune pour combattre la prise en considération de la proposition Jules Roche tendant à la sécularisation des biens des congrégations religieuses, des fabriques, des

— Alors, il n'y a pas de réponse aux lettres que nous venons de recevoir, Beccafico. Laissez aller le messager.

— Aidez-moi à me mettre sur mon séant, docteur, dit-il à Pier Falcone, dont le visage exprimait un étonnement profond. Nous allons travailler ensemble cette nuit ; vous verrez que je suis encore bon à quelque chose !

IV

LE DOCTEUR PIER FALCONE

Quand Falcone eut aidé à Johann à se mettre sur son séant, celui-ci poussa un grand soupir de fatigue.

— Je suis bien faible, docteur, dit-il, et je suis sûr que vous riez au dedans de vous-même en me voyant prendre tant de peine. Ses jours sont comptés, pensez-vous... Il n'y a pas d'homme, ami docteur, dont les jours le soient comptés. Moi, je connais ma mesure : sauf le poison ou la fer, je vivrai cent ans : c'est écrit !

— Seigneur, répliqua Falcone, il y a pour moi, dans tout ce que je vois ici, quelque chose d' inexplicable et de presque surnaturel. Cette agonie à laquelle les hommes de l'art sont eux-mêmes trompés, est elle donc une feinte ?

Le directeur de la police royale secoua la tête avec dédain.

— Donnez-moi un miroir, ami Falcone, dit-il ; voilà déjà du temps que je me suis regardé.

(A suivre.)

fico par son trou, qui a fait le coup au pont de la Madeleine.

Spurzheim regarda Pier Falcone.

— Celui-ci le sait, dit-il.

— Oh ! oh ! gronda Beccafico : c'est un nouveau !

En ce moment, Spurzheim froissait la première lettre avec dépit.

— Rien ! fit Beccafico ; mauvaise affaire ! la seconde sera peut-être meilleure.

Spurzheim lisait la seconde. Beccafico poursuivait :

— J'ai vu bien des Anglais, mais celui-là est superbe ! Il ne veut ni s'en aller ni lâcher ses lettres de recommandation. Il a écrit sur une grande feuille de papier tout ce qu'il doit demander, sans compter les secrets d'Etat qu'il vous révélera.

— As-tu prononcé le mot *Penjaub* à son oreille ? interrogea Spurzheim.

— Oui, seigneur. Il a enflé ses joues et le bout de son nez est devenu pâle.

— Qu'a-t-il dit ?

— Qu'il voulait sa femme.

— Sa femme ?

— Et l'adresse d'une mystérieuse marchesa qui était avec lui sur le *Pausilippe*. Il désire aussi voir quelques vrais lazzaroni, une vraie éruption du Vésuve et un vrai brigand de la Calabre...

Johann ne l'écoutait plus. Il lisait la seconde lettre avec une singulière attention. Quand il l'eut achevée, il réfléchit, durant quelques secondes.

— Approchez la lampe, dit-il ensuite à Pier Falcone.

Celui-ci ayant obéi, Johann mit le feu aux deux lettres qu'il venait de recevoir et les regarda brûler l'une après l'autre. Puis il ajouta :

— C'est bien, Beccafico, va-t'en !

La planchette se mit à remonter sans bruit.

— Connaissez-vous le baron d'Allamonte ? demanda tout à coup Johann au docteur.

— Non, seigneur.

— Vous allez faire sa connaissance cette nuit.

La planchette avait disparu. La trappe se referma. En ce moment, une idée traversa l'esprit de Johann Spurzheim. Il sonna vivement.

— Présent, seigneur ! dit la voix grêle de Beccafico.

Johann murmura à part lui :

— Est-ce que la mémoire s'en va ? Si Felice pense me trouver ici, il sera sur ses gardes, et pourtant, c'est une besogne qu'il faut faire soi-même !

— A quelle date précise, demanda-t-il en levant les yeux vers le ciel de lit, Allamonte a-t-il été arrêté ?

— Le 19 décembre, seigneur.

— Et mis au secret ?

— Sept jours après, le 26, sur l'ordre que j'ai porté moi-même de votre part au Castello-Vecchio.

— On ne te demande pas cela, fit le malade avec impatience.

Puis il reprit :

— A quelle date avons-nous pris possession de ce palais où nous sommes ? ne va pas te tromper, Beccafico !

— Le 29 décembre, seigneur.

— Tu es bien sûr ?

— Très sûr, Excellence.

seminaires, des consistoires et à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'éminent évêque caractérise admirablement la proposition en disant qu'elle mériterait de porter les signatures de Cartouche et de Mandrin. L'austère Brisson menace d'un rappel à l'ordre.

Sous l'honnête régime que nous subissons, il n'est plus permis de crier : Au voleur. Cela se conçoit, il ne faut jamais parler de corde dans la maison d'un pendu.

P.-S. — La prise en considération de la proposition de M. Jules Roche a été votée par une forte majorité.

ALSACE-LORRAINE

Les députés d'Alsace-Lorraine, présents au Reichstag, ont déposé deux motions tendant l'une à l'abrogation de la dictature, l'autre au rétablissement de la langue française dans les débats du Landesausschuss, pour les membres qui ne connaissent pas la langue allemande.

Nous ne savons pas quel sort est réservé à ces revendications. Quel qu'il puisse être, le pays leur sera reconnaissant pour le zèle avec lequel ils s'occupent de la défense de ses droits et de ses libertés. Les électeurs, en leur confiant le mandat, ne leur ont pas demandé le succès, mais la persévérance dans le labeur souvent bien ingrat des interprètes du peuple en face du pouvoir.

ANGLETERRE

A la Chambre des communes, sir Ch. Dilke, répondant à sir St Northcote, a rappelé que l'accord entre la France et l'Angleterre à l'égard des affaires d'Egypte s'est manifesté en janvier dernier par des instructions identiques données à leurs agents au Caire, par des déclarations identiques portant qu'elles considéraient le maintien de Tewfik pacha dans les conditions posées par les firmans du sultan comme le seul moyen de garantir en Egypte l'ordre et la prospérité.

Les vues de l'Angleterre ont été exposées dans une dépêche importante du 30 janvier, que le gouvernement ne peut actuellement communiquer.

L'Angleterre et la France ont communiqué le 6 février aux autres puissances leurs vues sur les meilleurs moyens de maintenir le statu quo en Egypte. Cette circulaire a été envoyée le 11 février; quelques divergences sont survenues en mars entre la France et l'Angleterre, mais aujourd'hui elles sont entièrement terminées.

Les vues échangées à l'occasion des mesures inconstitutionnelles prises par le cabinet égyptien ont amené ce résultat heureux que maintenant les deux gouvernements sont dans un accord absolu sur les mesures à prendre dans certaines éventualités futures et qui aujourd'hui, on l'espère, ne surviendront pas. Les deux gouvernements sont convaincus que leur politique trouvera l'assentiment de toutes les autres puissances et de la Porte.

Sir Ch. Dilke a constaté que les flottes française et anglaise sont allées en Crète et sont en route pour Alexandrie.

IRLANDE

On assure que la police de Dublin a découvert la voiture dans laquelle s'enfuirent les assassins de lord Cavendish.

RUSSIE

Le Journal de Saint Petersburg, à propos d'un télégramme de la Presse de Vienne, d'après lequel l'Autriche et l'Allemagne considéreraient les affaires d'Egypte comme une question européenne, dit que ce point de vue est parfaitement correct et répond tout à fait à celui du cabinet de St-Petersbourg qui avait d'abord proposé lui-même de mettre les affaires de l'Egypte sur le terrain du concert européen pour arriver à une entente.

Le cabinet de Londres avait adhéré à ces vues en donnant l'assurance que, aussitôt après un accord préalable entre l'Angleterre et la France, les autres puissances seraient consultées et qu'il ne serait pris sans elles aucune résolution définitive.

Le Journal de Saint Petersburg conclut cet article en disant :

« Nous ne pouvons que nous féliciter de cette entente générale qui, comme nous l'avons toujours répété, serait le meilleur gage du maintien de la paix en éliminant des complications fort susceptibles de la menacer. »

Les modifications que le gouvernement russe est sur le point d'apporter à son tarif douanier son évidemment conçues dans un sens protectionniste. Ces changements sont faits avec le désir d'augmenter les revenus

ainsi que dans le but d'arriver autant que possible vers l'équilibre des importations et des exportations. Les ministres veulent également donner une plus grande protection aux jeunes industries qui promettent de prospérer, ainsi qu'aux industries les plus anciennes qui, à cause de la concurrence étrangère, ne peuvent prendre tout le développement désirable.

Pour atteindre ce but, le ministre des finances aurait voulu changer le tarif douanier; mais ne jugeant pas le moment opportun pour commencer une révision complète, il s'est contenté de frapper de droits des produits qui jusqu'ici en étaient exempts, tels que légumes frais et secs, ciment, colle, métaux précieux non montés ainsi que leurs imitations, huile, minerais, tourbe, charbon, suif, stéarines et certains articles manufactures étrangères. Ces droits nouveaux augmenteront annuellement les revenus de plus de 500,000 livres sterling.

TURQUIE

La Porte a adressé un télégramme au ministère égyptien pour lui notifier que la convocation de la Chambre des notables, en dehors de l'autorisation du khédive, est un acte contraire au pacte constitutionnel de la Chambre.

Ce télégramme continue ainsi : « Le gouvernement du sultan, voulant à tout prix maintenir le statu quo et les privilèges accordés par le firman impérial, sans rien modifier à l'Etat des privilèges dont l'exécution est un devoir confié à Tewfik-pacha, lequel a été nommé khédive par le sultan, déclare que tout acte illégal du ministère, fait en opposition aux ordres émanés du khédive, ordres qui sont conformes aux désirs du souverain impérial, produira des responsabilités. »

La Porte blâme donc la déclaration du ministère concernant son projet de s'opposer par la force armée au débarquement en Egypte de troupes impériales ou des personnes envoyées en mission. La Porte proteste en outre contre cette déclaration.

L'Egypte faisant partie intégrante de l'empire et les droits de souveraineté du sultan sur l'Egypte étant incontestables et indiscutables, les contrevenants aux ordres transmis au ministère par la volonté impériale, seront responsables moralement et matériellement.

Un autre télégramme, adressé par la Porte au khédive, approuve son refus d'accéder aux demandes du ministère.

EGYPTE

Les notables ont proposé au khédive et fortement appuyé une combinaison donnant la présidence du Conseil à Mustapha-pacha, ministre des affaires étrangères.

Les autres ministres seraient conservés sauf Mahmoud pacha, ministre de l'intérieur. Le khédive décidera dans la soirée.

Mustapha-pacha refuse d'accepter la présidence du Conseil des ministres.

L'escadre française venant du Pirée se réunira à l'île de Crète à l'escadre anglaise venant de Corfou.

Les deux escadres iront ensemble en Egypte.

La France et l'Angleterre ont envoyé des dépêches identiques à leurs ambassadeurs auprès des puissances, exposant les mesures prises concernant l'Egypte.

Le Times publie la dépêche suivante du Caire, le 15 mai :

« Sur le refus de Mustapha-pacha Fehmi d'accepter la présidence du conseil, le khédive revient à l'attitude qu'il avait prise au commencement de la crise. »

« Arabi-pacha désire le maintien du ministère, mais ses collègues ne veulent plus continuer la lutte. »

« Le commandant de la citadelle s'est déclaré pour le khédive. Plusieurs officiers égyptiens ont assisté à une réception de Tewfik. »

« On croit que les consuls anglais et français ont reçu des instructions définitives. Ils sont attendus au palais. »

Les notables ont proposé lundi le 15, au khédive de conserver le cabinet tout entier. Rien n'est encore décidé à cet égard. La personnalité d'Arabi est la principale difficulté du moment.

Le consul de France a fait arracher et saisir dans un établissement public un numéro d'un journal anglais, publié en Egypte, qui était injurieux pour un membre du gouvernement. Ce numéro avait été affiché par un inconnu à l'endroit où l'on a l'habitude d'afficher les communications officielles.

Suivant les conseils des consuls, la réconciliation entre Tewfik pacha et ses ministres s'est accomplie le 16 mai.

Le khédive a déclaré qu'il oublierait ses griefs.

Tout le ministère actuel est maintenu. La satisfaction est générale.

ÉTATS-UNIS

Le gouvernement américain vient de prononcer la révocation d'un magistrat, pour des motifs qui donnent une idée très étrange de la manière dont on pratique la justice aux États-Unis.

Le magistrat révoqué est un nommé Cax et siégeait à Minnesota. Il résulte d'une enquête dont il a été l'objet, qu'il était presque constamment ivre et se livrait, comme le premier venu, à tous les exercices de la boxe.

Dans les audiences du tribunal, il se montrait toujours dans une tenue des plus négligées, les yeux rougis et gonflés par les insomnies. Il empêchait les avocats et les témoins de parler et les interrompait au milieu de leurs plaidoiries ou de leurs dépositions.

Très souvent, les débats étaient suspendus, pour lui permettre de dormir et de sortir de son état d'ivresse.

Un jour, ayant à régulariser des actes de naturalisation, il fit élection de domicile dans une buvette et exigeait, avant de signer les actes, que les personnes, qui devaient être naturalisées, régalaient les assistants. Les avocats, les témoins, les curieux s'enivraient à son exemple et sous sa direction.

Des témoins ont assuré que, une fois que ce magistrat avait une bouteille en main, il ne la passait à son voisin qu'après l'avoir entièrement vidé.

On raconte aussi que, un jour, Cax était tellement ivre que ses collègues le conchèrent et se mirent à jouer sur son ventre. Et, cependant, le New York Herald ajoute que ce magistrat modèle, malgré sa révocation, comte encore beaucoup d'amis et jont de nombreuses sympathies. Cela ne prouve pas qu'on soit bien difficile aux États Unis, dans le choix des magistrats.

CANTON DE FRIBOURG

On nous prie de publier, la lettre suivante que le Journal de Fribourg a refusé d'insérer :

Sales (Gruyère) 8 mai 1882.

Monsieur le Rédacteur du Journal de Fribourg,

Dans votre N° 49 du 25 avril dernier vous prenez la peine de vous occuper de ma personne et vous rapportez entre autres deux faits :

1° Celui qu'une lettre adressée au Révérend curé de Sales aurait été distribuée par moi ;

2° Que je suis un agent libertard dans la paroisse de Sales.

Pour votre édification et celle de votre correspondant, j'ai l'honneur de vous dire que ces faits sont parfaitement exacts. La lettre en question a été publiée à cause d'un acte commis par Monsieur Porchel et qui a causé une grande indignation dans la contrée.

Je suis en outre fier d'être traité d'agent libertard, soyez persuadé que je le serai longtemps encore.

Par contre, vous dites dans ce même numéro que le syndic de Sales a été destitué sous un prétexte futile et remplacé par un libertard ignorant. Et pourtant voici comment le conseil d'Etat a motivé son arrêté :

« Considérant que M. Gobel, Honoré, syndic de Sales (Gruyère) s'est opposé à deux reprises à la convocation d'une assemblée communale, telle qu'elle est prévue par l'art. 49 litt. a et c de la loi sur les communes et paroisses du 26 mai 1879 ;

« Qu'il s'est permis d'apposer la signature d'un membre du conseil communal au pied d'une pièce destinée à l'autorité supérieure et s'est ainsi rendu coupable d'un faux en écriture publique, » etc.

Voici en outre le 5^{me} considérant de l'arrêté :

« Que sous le rapport de la moralité, les accusations déposées contre M. Pierre Boyet sont fausses et sont le résultat de cabales indignes dirigées contre lui par le syndic Honoré Gobel, ce qui est attesté par le témoignage des pères de famille réunis en assemblée le 15 mars courant.

Par tous ces motifs,

ARRÊTE :

2° La commission scolaire de Sales est destituée en vertu de l'art. 89 de la loi du 28 novembre 1874 sur l'instruction primaire, et le nouveau conseil communal procédera à son remplacement. »

Quant à l'ignorance du nouveau syndic,

l'avenir prouvera à votre correspondant et au public la fausseté de votre accusation.

Veillez insérer la présente dans votre prochain numéro et agréer mes salutations. J. ECOFFEX.

PÈLERINAGE FRIBOURGEOIS

A NOTRE-DAME DES ERMITES

Les pèlerins qui connaissent le chant si priés de se grouper, de manière qu'il y ait un chœur dans chaque wagon.

Les pèlerins de la Gruyère sont priés de s'entendre avec M. Baudère, libraire, qui se charge de demander le billet collectif de Bulle à Fribourg pour l'aller et pour le retour. Ils sont également priés d'arriver à la gare de Bulle assez à temps pour être compris dans le billet collectif.

Nous avons le regret de ne pouvoir accueillir les nombreuses demandes de billets qui nous sont adressées chaque jour. Le train est complet depuis la fin de la semaine passée, et nous n'avons plus la disposition d'un seul bulletin.

Dans sa séance de mardi, le Grand Conseil a fait les troisièmes débats de la loi sur le timbre; il a, sur un rapport de M. Oberson, homologué une fondation de bienfaisance pour la paroisse de Vuisternens-devant-Romont.

Après avoir terminé l'examen des comptes de l'Etat, le Grand Conseil a continué la discussion de projet de loi sur le collège, et adopté le chapitre qui traite de la section littéraire.

Voici le résultat de la votation sur l'entrée en matière de la loi sur l'enseignement supérieur.

Ont voté oui : MM. Abischer, Aeby, Andrey, Bapst, Bongard, Bossy, Buchs, Buman, Burgisser, Chaney, Chappuis, Chassol, Chollet, Corpaux, Corminboeuf Alf., Corminboeuf Xav., Cottet, Dubey, Ducret Rom., Esseiva Ign., Esseiva Jean, Folly, Fournier, Gendre, Genoud L., Genoud-Repond, Gottrau P., Grandjean, Hayoz Ja, Hayoz Jos., Jaquet, Jungo, Käser, Margueron, Menoud, Morel, Musy Pierre, Oberson, Python Georges, Renevey, Rey F.-N., Reynold, Richoz, Robadey, Rossier, Roulin Paul, Schaller, Spicher, Techtermann, Théraulaz, Villet, Vonderweid Jos., Weck Ch.

Ont voté non : MM. Bielmann, Deschenaux Jules, Engelhard, Gillard, Glisson Ernest et Jules, Huber, Hug, Remy, Repond. Etait absent : MM. Birbaum, Bourret, Brayoud, Bullet Léon, Bulliard Nicolai, Burscher, Chaperon Gust., Chalton, Deschenaux Ant., Dupasquier, Fasel, Frossard, Gaillat, Gilton, Grand, Liechli, Marmier, Monnard, Musy Alex., Noyer, Perrotlet, Petitpierre, Raboud, Riedo, Romaneus, Schneuwly Pierre.

Soit 53 oui, 10 non, 27 absents.

Tous nos lecteurs connaissent, ne serait-ce que par la monographie de la Gruyère, la collection de guides pour les touristes publié par la librairie Orell Füssli et C^{ie} à Zurich.

Cette collection vient de s'enrichir d'un nouveau volume (le 24^e de la série) intitulé :

Le Voyage à Notre Dame des Ermites (Einsiedeln), en Suisse. Brochure in-12 de 32 pages avec 16 gravures. Prix : 50 centimes. En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg.

Le côté pittoresque de ce voyage, depuis Wädenswil, est parfaitement mis en relief par l'auteur de cette intéressante publication.

La Société des sciences naturelles de Fribourg vient de publier un Bulletin contenant quelques-uns des travaux présentés par ses membres. C'est un volume in-8 de 103 pages et deux planches, dont une en phototypie. Nous recommandons cette publication à tous les lecteurs qui s'intéressent aux études scientifiques.

Prix du volume, 1 fr. 50. Se trouve à Fribourg chez tous les libraires.

BIBLIOGRAPHIE

Le prix de la Foi, par M.-L. de Raime. Paris V. Palmé, éditeur, un vol in-18 de 383 pages. Prix : 3 francs.

Nous recommandons cet ouvrage aux lecteurs qui aiment les tableaux poignants et les situations dramatiques. C'est l'histoire de deux familles, l'une catholique qui a refusé de renier sa foi; l'autre protestante, que la grâce a conduite à la foi romaine, en subjuguant successivement ses divers membres. Les deux familles sont anglaises, et paient leur conversion et leur persévérance

par les plus grands sacrifices terrestres et en subissant les persécutions les plus intimes.

En vente, à Genève, à la librairie H. Trembley, éditeur, et à Fribourg, à l'Imprimerie catholique.

Manuel des engrais chimiques, par F. Bruno-Gambini, ancien pharmacien.

L'agriculture a fait, ces dernières années, de grands progrès au point de vue des travaux mécaniques et de la perfection des instruments qui remplacent la main de l'homme, mais elle n'a pas suivi la même marche quant à la fertilisation du sol.

En particulier, les engrais chimiques ou minéraux sont peu ou mal employés et ne remplissent pas le rôle important qu'ils doivent avoir et que l'avenir leur réserve.

C'est par ces motifs, avec lesquels nous sommes pleinement d'accord, que s'ouvre le petit ouvrage que nous annonçons (1 fr. 25

chez J. Sandoz, Neuchâtel). Partant de cette prémisse, l'auteur expose en une centaine de pages, la théorie de divers engrais chimiques, leur composition, leur rôle dans la végétation et leur emploi. Il y a là, pour l'agriculteur intelligent, une mine féconde à explorer et, qui sait, peut être d'importants bénéfices à réaliser. Pour nous, nous saluons avec intérêt tout ouvrage qui peut servir à populariser chez nous une agriculture rationnelle et plus rémunératrice.

Etat civil de la ville de Fribourg

NAISSANCES DU 1^{er} au 15 MAI 1882.

Fasel, Marie-Eugénie, fille de Jean-Jacques, de Guin. — Hess, Rodolphe, fils de Gottlieb, de Champagny. — Vultier, Marie-Louise-Clémentine, fille de Louis, de Beurvesin (Berne). — Sidler, Anna, fille de Jérôme-Nicolas, de Zoug. — Roggo, Meinrad, fils de François-Xavier, de

Guin et Fribourg. — Herren, Rosine, fille de Benoit, de Mühleberg (Berne). — Kormann, Alexandre, fils de Christian, de Bumpiz (Berne). — Martin, Alexis-Rodolphe, fils de Alexandre, de Beringen (Schaffhouse). — Kuenlin, Pierre et Joseph, jumeaux, fils de Joseph-Louis-Antoine, de Fribourg et Tavel. — Jörg, Albert, fils de Jean-Joseph, de Planfayon. — Wæber, Jules-Thomas, fils de Pierre-Gaspard-Philomin, de Fribourg. — Dumard, N. N. féminin, fille de Abram-Louis, de Forel et Villars-Mendraz (Vaud). — Werro, Paul-Romain, fils de Jean-Germain, de Fribourg.

MARIAGES

Richardet, Henri-Arthur, fabricant d'aiguilles, de Fontaines (Neuchâtel), et Bilat, Marie-Pauline, négociante, de Muriaux (Berne). — Stadelmann, Pierre, laitier d'Escholzmatt (Lucerne), et Fallegger, Marie, fille de chambre, d'Escholzmatt. — Meuwly, Jean-Joseph, manoeuvre, de Fribourg et Chandon, et Morel, Marie-Catherine, matelassière, de Posat.

DÉCÈS

Schneider, Aloyse-Mathilde, de Biglen (Berne),

2 ans. — Gendre, Marie-Anne, modiste, de Fribourg, 62 1/2 ans. — Dougoud, Joséphine-Céline, de Villarimboud, 2 ans. — Lüthy, Emma, de Signau (Berne), 1 ans. — Nordmann, Pauline, négociante, de Lyon (France), 43 ans. — Zürcher, Charles, maréchal, de Menzingen (Zoug), 62 ans. — Fasel, Marie-Eugénie, de Guin, 7 jours. — Gendre, Pierre, agriculteur, de Belfaux et Fribourg, 81 ans. — Rauss, Louise, d'Epand, 24 jours. — Aebischer, Nicolas, de Gully, 6 1/2 mois. — Gobet, Jean-Joseph, chapelier, de Fribourg, 46 ans. — Théraulaz, Catherine, repetière, de La-Roche, 66 ans. — Jungo, Catherine, ménagère, de Fribourg, 61 1/2 ans. — Audergon, Etienne, journaliste, de Chésopelloz, 81 1/2 ans. — Chassot, François, domestique, de Russy, 60 ans. — Pillonel, César-Constant, de Bolligen, 4 1/2 mois. — Despont, François-Barthélemy, cultivateur, de Bioley-Orjulaz et Malapalud (Vaud), 74 ans. — Bersier, Joseph, de Gogy, 10 1/2 mois. — Dumard, N. N. féminin, de Forel et Villars-Mendraz (Vaud), mort-né.

M. SOUSSERS Rédacteur.

HOTEL DE LA COURONNE A EINSIEDELN

Le soussigné se recommande aux voyageurs qui viennent aux Ermites. Hôtel éparé à neuf, tout près du couvent. Prix modéré.

KELIN-DECURTINS, (275) (H4233X) propriétaire.

HOTEL NATIONAL

Les bains réparés complètement à neuf sont ouverts tous les jours. — Abonnements à prix réduits. (282) H335F.

Mises Publiques

Le Mercredi 24 Mai, la Société fribourgeoise de Fromagerie modèle exposera en vente par voie de mises publiques :

- 1° Tout son mobilier.
- 2° 275 pièces de fromage.

Les mises auront lieu à la Maison de Ville, Vuadens, dès les 2 heures du jour.

Bulle, le 11 Mai 1882 (H332F.) (276) LE COMITÉ

Attention !

On vendra en mises publiques, mardi 23 mai courant, de 4 à 6 heures du soir, à l'hôtel du Chasseur, en cette ville, la maison N° 92 rue de Lausanne, comprenant 8 pièces dont 4 du côté de la rue de Lausanne et 4 bien exposées au soleil avec vue sur les Alpes ; 3 cuisines, vaste magasin, remise, cave et eau dans la maison ; les conditions sont très favorables. Pour voir l'immeuble et connaître les conditions à l'avance, s'adresser à **Ant. EGGER**, négociant. (277)

M. GRAVIER, Chirurgien-Dentiste à Monthey (Valais) informe sa clientèle qu'il recevra à Fribourg du 15 au 21 courant, à l'Hôtel de Fribourg, N° 2. Et à Bulle le 22 courant à l'Hôtel du Cheval Blanc.

Spécialité de dents et dentiers perfectionnés d'après les systèmes les plus récents. (H 303 F) (257)

En vente

A la cure de Rossens et au bureau de l'Imprimerie catholique : Photographies de **M. Python**, révérend doyen de Vuisternens-devant-Pont. Format album 1 fr. cartes 0 fr., 50

(Vaud) **BAINS D'YVERDON** (Suisse)
Eau thermale sulfureuse sodique 24°
OUVERTS DÈS LE 1^{er} MAI 1882
Bains, douches modernes, vapeur, inhalations avec les appareils les plus perfectionnés. Massage appliqué par les experts sortant de l'établissement d'Aix en Savoie. Air salubre, cure de lait frais, cuisine soignée, prix réduits durant le mois de mai. Docteurs dans l'établissement.
(H 3670 X) (241) **G. Emery**, propriétaire.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE
LA VIE ADMIRABLE DU SAINT MENDIANT ET PÈLERIN BENOIT-JOSEPH LABRE
PAR **Léon Aubineau.**
PRIX : 3 FRANCS 50.

LES SAINTS SUISSE FRANÇAISE
DE LA
PAR **M. l'abbé GENOUD**, curé d'Yverdon
Avec des lettres d'approbation ou de recommandation de cinq Evêques de la Suisse, de Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Annecy et de Mgr Guérin, auteur des Petits Bollandistes. 2 vol. in-18 jésus d'environ 360 pages.
Prix : 4 francs.
En vente pour le canton de Fribourg à l'Imprimerie catholique à Fribourg chez M. Ackermann, libraire à Bulle ; chez les dames Déwarrat, à Châtel-St-Denis chez M. Lambelly, à Estavayer-le-Lac et chez M. Stajessi, à Romont.
N.-B. Quelques exemplaires solidement reliés sont en vente chez l'auteur au prix de 5 francs les deux volumes,

En vente l'Imprimerie catholique :
OUVRAGES DIVERS
Epistoller latin, selon le Rit romain ou Manuel de l'enfant de Chœur, par l'abbé Lesser prêtre du diocèse de Soissons. Avec approbation de Mgr l'évêque de Laval. Prix : 4 fr. —
Le catholicisme et le protestantisme devant les faits, par Adrien Duval, précédé d'une lettre de Mgr Mermillod à l'auteur. Prix : 3 fr. —
Le saint de chaque jour, (liturgie romaine) par l'abbé hapiat, curé-doyen de Vitel, septième édition. Avec approbation de plusieurs évêques. Prix : 3 fr. —
La sainte de chaque jour, par le même auteur. Prix : 3 fr. —
Le Rév. Père Olivaint, de la Compagnie de Jésus, sa vie, ses œuvres et son martyre, par M. Châtillon. Prix : 3 fr. —
Le bienheureux Pierre Le Fèvre, premier compagnon de saint Ignace, précis historique, par le Rév. Père Prat de la Compagnie de Jésus. Prix : 2 fr. 70 —
La vie du saint François de Paule, par M. de Bois-Aubry. Prix : 2 fr. —
Histoire du vénérable Jean-Baptiste de La Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes, par Armand Raveau. Prix : 5 fr. —
Les premiers convertis au Christianisme, par M. l'abbé A. Laurent, docteur en théologie. Prix : 4 fr. —
Vie de sainte Claire d'Assise, fondatrice de l'Ordre qui porte son nom, par le Père Joseph de Madrid, Mineur réformé de l'Étroite Observance, traduite de l'italien, par Dom S. P. de l'Ordre des Chartreux. Prix : fr. 3 —
Histoire de sainte Solange, Vierge et Martyre, patronne du Berry, par l'abbé Joseph Bernard, de Montmélan. Prix : 2 fr. —
Bernadette, Sœur Marie-Bernard, par Henri Lasserre. Prix : 3 fr. —

En vente à l'Imprimerie catholique
Les Patronages DE JEUNES GENS
dans les petites paroisses (fondation et direction), à l'usage du Clergé.
Prix : l'exemplaire 30 cent. ; la douzaine 3 fr. ; le cent 20 fr.
Avec approbation de plusieurs Archevêques et Evêques.

BOURSE DE GENEVE DU 16 MAI

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	81	—	80 3/4	81	Suisse-Occidentale	165	—	163	165
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	102 3/4	103	Central-Suisse privilégiées	522	—	521	523
4 0/0 1880	—	—	89 40	89 60	Nord-Est Suisse	560	—	559	565
5 0/0 Italien	89 50	—	—	—	Union Suisse	357	—	353	358
5 0/0 Valais	—	—	—	—	Saint-Gothard	540	—	541	545
OBLIGATIONS					Union privilégiées	242	—	242	245
Onest-Suisse	462 1/2	—	462	462 1/2	Comptoir d'escompte	—	—	462	465
Suisse-Occidentale 1878-76	—	—	—	—	Banque du commerce	1290	—	1285	1300
1878-79	442	—	441 1/4	442 1/2	de Genève	495	—	500	500
3 0/0 Jougne à Ecôlepens	—	—	—	—	Fédérale	702	—	432	435
Franco-Suisse	368 3/4	—	—	—	Société suisse des chemins de fer	6920	—	6910	6925
4 0/0 Central-Suisse	471	—	470	471 1/4	de Paris et Pays-Bas	1220	—	1210	1220
4 12 0/0 Central-Nord-Est	—	—	1017	1018	Crédit Lyonnais	751	—	751	752
5 0/0 Jura-Berne	—	—	970	—	Association financière genevoise	815	—	810	817
Lombardes anciennes	298	—	287	288	Omniun genevois	—	—	—	—
Lombardes nouvelles	—	—	—	—	Basler Bankverein	—	—	—	—
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	795	—	795	805
Autrichiennes	371	—	370	371	belge du gaz	—	—	575	590
Méridionales	582 1/2	—	581	582 1/2	Gaz de Genève	742	—	742	745
Bons méridionaux	—	—	—	—	Marseille	—	—	—	—
Nord-Espagne	—	—	—	—	Appareillage Gaz et Eau	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—	Tabacs italiens	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—					

BOURSE DE PARIS

15 Mai	AU COMPTANT	16 Mai
102 —	Consolidés	102 50
89 90	3 0/0 Français	89 90
117 15	5 0/0 id.	117 20
—	Or, à New-York	102 00
129 50	Argent à Londres	129 50
	A TERME	
89 90	3 0/0 Français	89 90
117 15	5 0/0 id.	117 20
89 70	5 0/0 Italien	90 —
102 —	3 0/0 Anglais	102 00
13 42	5 0/0 Turc	13 42
—	5 0/0 Russe 1 877	—
—	4 0/0 Autrichien	1225 —
1210 —	Banque de Paris	1210 —
750 —	Crédit Lyonnais	747 50
570 —	Mobilier français	577 50
1548 75	Crédit foncier	1558 75
497 50	Mobilier Espagnol	500 —
822 —	Autrichiens	822 —
1617 50	Gaz Parisien	1640 —
2740 —	Rues	2740 —